



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

2026-011

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à 19h00 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire.

Etaient présents : M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laetitia, M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BERTRAND Eliane, Mme BATTANDIER Martine, M. PERRET Jacques, Monsieur DELOCHE Fabien, Mme GARNIER Laura.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Mme BUFFIERE Marine

Mme BUFFIERE Marine a donné pouvoir à Mme GARNIER Laura pour voter en son nom.

A été nommé comme secrétaire de séance : M MONCHAL Cyril

OBJET

Délibération relative à la désignation du correspondant défense

Remarque : Les coordonnées du correspondant défense seront transmises à la Préfecture, ainsi qu'au délégué militaire départemental.

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de désigner monsieur MONCHAL Cyril en tant que correspondant défense de la commune de BOZAS

Fait à BOZAS, le 17 avril 2026,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Olivier JUNIQUE
Le Maire,

M MONCHAL Cyril
Le Secrétaire